



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010 *Lundi 14 Juin 2010 à 14h30*  
A ~~9h00~~ à LA ROCHE BERNARD

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 14 Juin 2010 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

#### ABSENTS EXCUSES :

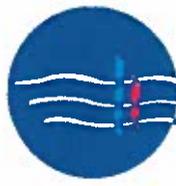
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan pouvoir donné à Mme Yvette ANNEE
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VALLÉE  
DE LA VILAINE

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 14 Juin 2010

A 14 h 30- à LA ROCHE BERNARD

---

### I- ACTIONS

1. – Réalisation d'une adduction d'eau potable entre l'Usine du Drézet et Rennes : lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux

La première tranche du projet global visant à réaliser à terme une interconnexion en eau potable entre l'usine du Drézet et l'agglomération Rennaise est désormais réalisée.

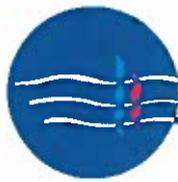
D'une longueur de 17 km, elle s'arrête provisoirement au niveau de la RD 20 à Allaire au lieu-dit "La Potence", et permet d'alimenter le Syndicat de La Roche-Bernard par la prise d'eau d'Izernac, sur la Commune de Nivillac.

Le projet global prévoit une réalisation en trois tranches : la deuxième tranche ira jusqu'à Sixt-sur-Aff en diamètre 700 mm. Elle sera équipée d'une antenne en diamètre 400 permettant de réaliser une liaison de secours à destination de l'usine de production de la Basse Vallée de l'Oust, ainsi qu'une liaison vers le feeder du syndicat Ouest 35 reliant l'agglomération de Redon au réservoir de Goven. La troisième tranche reliera Sixt-sur-Aff à l'usine de Villejean, en diamètre 700 jusqu'à Goven, puis en diamètre 600.

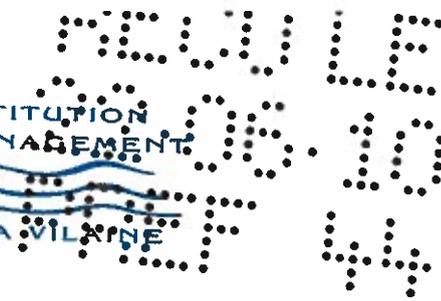
Toutes les autorisations administratives (loi sur l'eau, DUP) pour la réalisation de la deuxième tranche ont été obtenues. Son budget global est estimé à 8,7 M € H.T.. Le projet initial prévoyait qu'elle soit réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'I.A.V. avec un plan de financement qui était le suivant : I.A.V. 1M €, SMG 35 : 4,8 M €, S.D.E. 56 : 1,17 M €, les 20 % restants étant couverts par une subvention de l'Agence de l'Eau. Depuis fin 2007, les règles de financement de l'Agence ont changé et sa participation devrait plutôt être de l'ordre de 10 %.

Il est impératif pour le S.D.E. 56 que cette deuxième tranche soit réalisée sans tarder, la liaison de secours à destination de la B.V.O. étant une priorité pour sécuriser la distribution d'eau potable du sud du Morbihan. Si les travaux ne sont pas engagés en 2011, le Syndicat envisage de se désolidariser du projet en mettant en place une solution alternative depuis Allaire sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

Le 12 mai dernier, le bureau du S.M.G. 35 a entériné le principe d'une réalisation urgente de cette deuxième tranche, ainsi qu'une participation financière maintenue à hauteur de 4,8 M € H.T.. Cette décision devrait être formalisée par une délibération du Conseil Syndical le 13 juillet prochain.



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE



De son côté, le S.D.E. 56 est prêt à s'investir dans cette deuxième tranche en maintenant sa participation sous forme d'achat d'eau à hauteur de 1,17 M € si le S.M.G. 35 apporte bien les garanties attendues. Une délibération en ce sens devrait être prise le 30 juin.

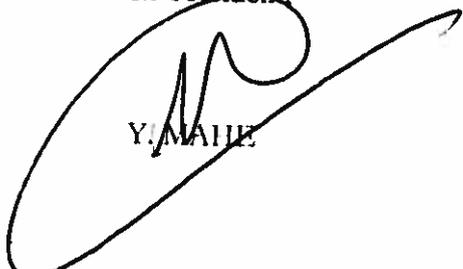
Le plan de financement pourra alors être bouclé à la condition que l'I.A.V. prenne à sa charge la part de subvention de l'Agence faisant défaut, ce qui porterait l'engagement de l'I.A.V. à 1 900 000 €.

Il est bon de préciser que les montants annoncés restent des estimations. Le budget devra être actualisé en fonction de l'implantation définitive du point de livraison à destination de la B.V.O. qui conditionne la longueur de l'antenne à réaliser en diamètre 400 et donc le montant de la participation financière du S.D.E. 56.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :**

- **que l'I.A.V. assurera la maîtrise d'ouvrage de cette deuxième tranche et que sa contribution financière sera portée à 1 900 000 € pour cette 2<sup>ème</sup> tranche ;**
- **d'attendre les délibérations officielles du S.D.E. 56 et du S.M.G. 35 ;**
- **une fois les garanties de financement de nos partenaires obtenues de lancer toutes les démarches et études nécessaires à la mise en place des conventions de servitude et à la préparation du dossier de consultations des entreprises ;**
- **en parallèle, de travailler à l'élaboration des conventions de financement et les conventions de fourniture d'eau avec le S.D.E. 56 et le S.M.G. 35.**
- **De charger le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme  
Le Président

  
Y. MAILLE